

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, MARCH 9, 1769.

JEUDI, le 9 MARS, 1769.

L E G H O R N, OCTOBER 3.

IT is assured, that the Republic of Genoa, which is to defray the Expence of the War against the Corsicans, has already sent there a Million of Crowns, to a certain Place appointed by France.

November 15. Paoli's Successes procure him all possible Succour from every Side. His Nation is determined more than ever to obey him punctually, and his Forces are perpetually increasing. The French are in Want of Stores of all Sorts; Sicknes destroys their Soldiers, who are ill provided for, and it is believed they will be obliged to abandon Corsica. The Marquis de Monti, Lieutenant-General of the French King's Armies, and Colonel of the Royal Italian Regiment, it is said, has received Orders to replace the Marquis de Chauvelin, who is to return to France.

Pisa, October 22. The last Action between the French and Corsicans, at Borgo, has cost the former 1800 Men. Monfr. de Calcot, Colonel of the Regiment of Rouergue, who was taken Prisoner, has obtained Permission from Paoli, to repair, on his Parole of Honour, to the French Camp, in order to treat about an Exchange of Prisoners. The other French Officers, who are Captives, dine with Paoli every Day, and are treated with Abundance of Civility. The Corsican Chief, indeed, behaves with great Modesty and Moderation amidst all his Successes, and has lately given a new Instance of his Disinterestedness and Regard to the State, by melting down all his Plate for the Service of the Public.

Vienna, October 22. The Military Arrangements seem to be very numerous, one Project continually following another. It is said that the Court has just resolved upon a new Plan by Way of Economy, of forming two Squadrons into one; and likewise of incorporating 22 Regiments of Foot into as many others.

The Grand Duke of Tuscany has written to the Empress Queen, signifying his Desire to be inoculated by Doctor Ingenhous, who is to go to Florence for that Purpose as soon as the Grand Duchess is brought to Bed, which is expected to be in April next.

Rome, October 26. The Prelate Azpuni, Minister from Spain to the Holy See, has received from his Court 18,000 Roman Crowns, which he has Orders to distribute among the Spanish Jesuits at Bologna, Ferrara, and Ravenna; and 4500 more to be distributed among those in the District of Ancona, and in the other Parts of Romania.

Berne, November 1. A Woman here, whose Son was named Isaac, and the Husband Abraham, took it into her Head that she was under an Obligation to sacrifice her Son, for the Expiation of her Sins, and actually performed the Sacrifice upon her Toilet, which she converted into a Kind of Altar; persuading her Husband that it was a good and laudable Act. They are both taken up and imprisoned; and, excepting their Fanaticism, appear to be both in their right Senses.

Paris, November 7. The King, it is said, has sent Orders to the Marquis de Chauvelin, to put an End to the Campaign in Corsica, and to place his Troops in Winter Quarters in those Posts which are left us.

Hambourg, November 8. Private Letters from Moldavia say, that the new Grand Vizir is already marched at the Head of 80,000 Men, in Order to pass the Niester; and that the Grand Seigneur has sent to know of the King of Poland, why he suffers foreign Troops in his Territories, and whether he intends permitting them to continue there, or will drive them out?

The Troops in Belgrade, we are also told, have set themselves in March, with great Bustle, toward the Frontiers of Poland; and the Russian Troops in that Kingdom are in Motion on all Sides.

L O N D O N, NOVEMBER 4.

Extract of a Letter from an Officer of the French Army in Corsica, to a Gentleman in Paris, dated October 31.

"So far from Hostilities being suspended by the Severity of the Weather, as might have been expected, though the Snow covers the Mountains, the Corsicans assemble on the first Signal, as we have just disagreeably experienced. The Marquis de Chauvelin thinking it would be of Advantage to make Olmetta his Head Quarters on the Side of the Nebbio, sent, the 26th Instant, 400 Men to seize on that Village, but a considerable Body of Corsicans, having formed in an Instant, our Detachment was forced to make a precipitate Retreat, in which our Loss was great; four Officers were dangerously wounded; two Captains were taken, and the Chevalier de Bethifile Mezieres was killed on the Spot. This Ambuscade obliges us to renounce the Project of Olmetta, and to confine ourselves to Olmetta, on the one Side, and Biguglia on the other. It is said that Paoli hath caused his Secretary, John Maffei, to be hanged, he having formed a Plot to carry him off and deliver him to the French; and that Paoli had dismissed the Grand Chancellor, Father of the Traitor: Others say, that the Secretary had attempted to poison him."

The following Paragraph is in His Majesty's Answer to the Address of the Mayor, &c. of the City of London, on the Birth of a Princess.

"The Preservation of the Religion, Laws, and Liberties of my People, in every Part of my Dominions, is essential to their true Happiness, and is therefore, the great Object of my Attention.—These are the Principles which ever have been, and ever shall be, the sole Rule of my Government."

Extract of a Letter from Balagna, in Corsica, September 24.

"The following is the Detail of what passed in the Province of Nebbio; which I told you in my last we were waiting for with Impatience.

"Monfr. De Grand Maison, at the Head of 2000 Men, having taken several Posts in the Nebbio, fixed his Head Quarters at Murato, which he fortified with some Pieces of Cannon, and placed in the Convent near that Town his Hospital, Part of his Baggage, and the Military Chest,

L I V O U R N E, le 3 Octobre.

ON assure, que la République de Gennes, qui doit paier les fraix de la guerre contre les Corfès, a déjà envoié un million d'écus à une certaine place indiquée par les François.

Le 15 Novembre. Les succès de Paoli lui procurent tous les secours possibles de tous les cotés. Sa nation est déterminée plus que jamais à lui obéir ponctuellement, et ses forces augmentent continuellement. Les François manquent de toute sorte de provisions; la maladie détruit leur monde qui est mal pourvu, et on croit qu'ils seront obligés d'abandonner la Corse. Le Marquis de Monti, Lieutenant-Général des armées du Roi François, et Colonel du régiment roial Italien, a, comme on dit, reçu ordre de remplacer le Marquis de Chauvelin, qui doit retourner à Paris.

Pise, le 22 Octobre. La dernière action entre les François et les Corfès à Borgo, a coûté aux premiers 1800 hommes. M. Calcot, Colonel du régiment de Rouergue, qui a été pris prisonnier, a obtenu la permission de Paoli de retourner sur sa parole d'honneur au camp François, pour traiter de l'échange des prisonniers. Les autres officiers François qui sont pris dinent tous les jours avec Paoli, et sont traités avec beaucoup de civilité. Le Chef des Corfès se comporte en verité avec beaucoup de modestie et de modération parmi tous ses succès, et a donné dernièrement une nouvelle marque de son déintéressement et de son égard pour l'état, en faisant fondre toute sa vaisselle pour le service du public.

Vienna, le 22 Octobre. Les arrangemens militaires semblent être en grand nombre, un projet suit continuellement un autre. On dit que la cour vient de résoudre un nouveau plan en forme d'oeconomie, de réunir deux escadrons en un; et d'incorporer pareillement 22 régimens d'infanterie dans autant d'autres. Le Grand Duc de Toscane a écrit à l'Impératrice Reine, faisant connoître le desir qu'il a d'être inoculé par le Docteur Ingenhous, qui doit se rendre à Florence pour ce sujet, aussitôt que la Grande Duchesse sera accouchée, ce à quoi l'on s'attend au mois d'Avril prochain.

Rome, le 26 Octobre. Le Prélat Azpuni, Ministre d'Espagne vers le St. Siège, a reçu de la cour 18,000 écus Romains, qu'il a ordre de distribuer aux Jesuites Espagnols à Boulogne, Terrara et Ravenne, et 4500 de plus pour leur être distribués dans le district d'Ancone, et autres parties de la Romanie.

Berne, le 1 Novembre. Une femme d'ici, dont le fils se nommoit Isaac, et le mari Abraham, se mit dans la tête qu'elle étoit obligée de sacrifier son fils pour l'expiation de ses péchés, et fit effectivement ce sacrifice sur sa toilette, qu'elle convertit en une espee d'autel; persuadant à son mari que c'étoit une action bonne et louable. Ils sont tous deux pris et mis en prison; et excepté leur fanatisme, ils semblent tous deux être en bon sens.

Paris, le 7 Novembre. On dit que le Roi a envoié des ordres au Marquis de Chauvelin, de mettre fin à la campagne en Corse, et de mettre ses troupes en quartier d'hiver dans les postes qui nous sont restés.

Hambourg, le 8 Novembre. Des lettres particulieres de la Moldavie marquent, que le nouveau Grand Vizir est déjà marché à la tête de 80,000 hommes pour passer la Niester, et que le Grand Seigneur a envoié pour savoir du Roi de Pologne, pourquoi il souffre des troupes étrangères dans son territoire, et s'il entend de leur permettre d'y demeurer, ou qu'il les en chassera.

L O N D R E S, le 4 Novembre.

Extrait d'une lettre d'un Officier de l'armée Française en Corse, à un Monsieur à Paris, du 31 Octobre.

"Bien loin que les hostilités soient cessées par la rigueur de la saison comme on auroit pu s'attendre, quoique la neige couvre les montagnes, les Corfès s'assemblent au moindre signal, comme nous venons d'éprouver malheureusement. Le Marquis de Chauvelin croiant que ce seroit un avantage de faire son quartier général à Olmetta sur la côte de la Nebbio, envoia le 26 du présent 400 hommes pour s'emparer de ce village, mais un corps considérable de Corfès s'étant formé dans un instant, notre détachement fut forcé de faire une retraite précipitée, dans laquelle notre perte fut grande; quatre officiers ont été dangereusement blessés; deux Capitaines ont été pris, et le Chevalier Bethifile Mezieres a été tué sur la place. Cette ambuscade nous oblige à renoncer au projet d'Olmetta, et de nous confiner à Oletta sur un coté, et sur Bigulia de l'autre. On dit que Paoli a fait pendre son Secrétaire, Jean Maffei, qui avoit formé le projet de l'enlever et de le livrer aux François, et que Paoli a démis le Grand Chancelier pere de ce traitre: autres disent que le Secrétaire avoit tenté de l'empoisonner.

On voit le paragraphe suivant dans la réponse de sa Majesté à l'adresse du Lord Mair, &c. de la ville de Londres, sur la naissance d'une princesse.

"La conservation de la religion, des loix, et des libertés de mon peuple, dans chaque partie de ma domination, est essentielle à leur vrai bonheur, et est par conséquent, le grand objet de mon attention.—Ce sont là les principes qui ont toujours été, et qui seront toujours, la seule règle de mon gouvernement.

Extrait d'une lettre de Balagna, le 24 Septembre.

"Voici le detail de ce qui s'est passé dans la province de la Nebbio, que je vous ai marqué dans ma dernière attendre avec impatience.

"Mr. de Grand-maison à la tête de 2000 hommes, aiant pris plusieurs postes dans la Nebbio, établit son quartier général à Murato, qu'il fortifia de quelques pieces de canon, et plaça son hospital dans le convent près de cette ville, une partie de son equipage et la caisse militaire.

"Le détachement que nous avions à Lenito, renforcé de 500 hommes de Niolo, se mit en marche le 15 du présent, et attaqua les François avec une telle impétuosité, qu'il les délogea bientôt de plusieurs postes, et sans une pluie violente qui retarda leurs opérations, se seroit probablement rendu maître du camp des ennemis. Cette affaire couta beaucoup de monde aux

"The Detachment which we had at Lenito, re-inforced by 500 Men from Niolo, put in March the 15th of this Month, and attacked the French with such Impetuosity, that they soon dislodged them from several Posts; and had it not been for a heavy Rain which retarded their Operations, would probably have made themselves Masters of the Enemy's Camp. This Affair cost many Men on each Side. The Rain, which had obliged our Men to retire, prevented not, however, a large Body of Troops marching from the Balagna to their Succour. The French, advertised of this, quitted their Camp during the Night; and our People found there, on the 16th in the Morning, a Quantity of Tents and three Pieces of Cannon. Part of our Troops pursued the Enemy, whilst the rest fell upon the Convent of Murato, where the French had left only 50 Men to guard the Hospital, who were soon obliged to surrender, with the six Officers who commanded them, the Sick, the Baggage of their General, and about 60,000 Livres, which made a Part of the Military Chest.

"By this Success, we are again in Possession of all the Nebbio, except Oletta, where Monsr. De Grand Maison is now fortifying himself. We shall give the French but little Rest; and particular Care is taken to prevent their making Incurfion into the Country."

Extract of a Letter from Wolfenbuttle, October 19.

"Three Jews of this City, having heard that the Hereditary Prince of Brunswick was to pass through the Wood of Leckeln, in our Neighbourhood, and knowing (from the publick Voice) the great Generosity and Compassion of that Prince, resolved upon a Scheme to draw some Money from him; in Consequence of which, one of them, after giving himself several slight Wounds, was gaged and bound to a Tree, near which the Prince was to pass, to make him believe that he had been left in that Condition by Robbers. All seemed to answer their Design; for when his Serene Highness passed, he was touched with Compassion for the unfortunate Man, and, after getting him unbound, gave him Money to the Value of the Effects he pretended he had been robbed of. But he did not long enjoy the Fruits of his Imposture, for the Prince ordered him to follow him hither (in Order, as the Fellow supposed, to bestow on him some further Favour) where being arrived, his Highness interrogated him about the Circumstances of the Robbery, and the Jew, by his Answers, gave him some Suspicion that he had been imposed on. In short, the Fellow was soon obliged to confess the whole Affair, and even to discover his Accomplices, who have, with him, been conducted to Prison, to receive the Reward of their Knavery."

Extract of a Letter from Florence, October 4.

"Copies are handed about here of the Letter written by the Pope to the Empress-Queen, wherein his Holiness prays her Imperial Majesty to use her Moderation, in Regard to the Differences arisen between him and the House of Bourbon. Some think this Letter very moving; it is, at least, very humiliating, as the following supplicatory Address will show.

"We respect (says his meek Holiness) the Hands of those Sovereigns, by whom God now corrects, visits, and humbles us; and though it were in our Power to repell Force by Force, We should nevertheless prefer Humiliation to a Triumph, being convinced that the Piety of Monarchs is our best Strength, and that our Arms are Tears and Prayers. Our whole Defence is in the Hands of God, who softens and moves the Heart of Princes; and, among the human Means left us, all our Confidence is in the magnanimous Breat of your Majesty, in its powerful Protection, and that of your august Son.

"The Sovereigns, who are so irritated against us, are, of all our Children, those we regard the most, and who are the nearest allyed to your Majesty, both by the Ties of Blood and Friendship. May your Majesty vouchsafe then to request those same Children, who are seduced by false Appearances, and guided by pernicious Counsels, to restore Peace to the Church, to restore it to our unhappy Subjects, whose whole Crime is that they are protected by that Church, and have sworn Obedience to the Prince of the Apostles.

"Those Monarchs, who are born to true Glory, and so closely united to your Majesty, will not refuse that Peace, which you shall request of them for the Church. Nothing can withstand that Virtue, which predominates in great Souls, and which has conciliated to your Majesty the Respect, the Love and Admiration, even of your Enemies. The Glory of that Peace is due to your Majesty, to crown so many illustrious and religious Deeds, which will render your Name immortal, both on Earth and in Heaven."

November 12. Letters from Leghorn inform, that several Ships which went to load Corn in the Streights of the Levant, were returned empty, because the Grand Signior had prohibited the Exportation of that Commodity, his Highness destining it for the Support of his own Armies.

Letters from Vienna, of October 29, say, "All the Houses on pious Foundations are to be sold by Order of the Court, and the Money arising therefrom will be deposited in the Supreme Chamber, and Five per Cent. Interest allowed for it."

A Letter from Rome, dated October 5, says, "The Sovereign Pontiff having at Heart the Termination of the Differences subsisting between this Court and the Duke of Modena, hath sent to that Prince a Brief, by which his Holiness exhorts him to revoke the Edict he hath lately published, which he (the Pope) considers as contrary to the Ecclesiastical Immunities. The Holy Father promises the Duke, at the same Time, all Satisfaction with respect to his Demand on the Holy See. We are assured that a like Brief has been also sent to the Senate of Venice."

Letters from Corsica, of the latest Date, bring Advice, that a Chosen Corps of 1000 Youth, as Volunteers without Pay (consisting of the very Flower of the Noble Families of that Island) is now forming under the Denomination of the Paolian Band; that they are constantly to attend the Person of their great Leader, unless their Presence should occasionally be more necessary elsewhere; and that they are each sworn to the other to die rather than surrender to the Enemies of Corsica, or withdraw themselves on any Consideration from the Service of their Country.

November 14. Letters from Peking, by the Dutch Mail, bring an Account of many recent Revolutions in the Empire of China, and in the Kingdoms of Bengala (or Bracma) Pegu, Siam, Cochinchina, and Tunkin. The King of Bengala, or Bracma, has gained Twenty-eight Battles, the most bloody of which was fought in the Month of October, 1767. Twenty Thousand Tartars were slain in this Battle, and amongst them the Generalissimo of the Chinese Troops, who married a Daughter of the reigning Emperor. The Report of this fatal Day spread such a Terror throughout the Province of Yan-Nan, one of the Richest in China, that most of the Inha-

deux partis. La pluie qui avoit obligé nos gens à se retirer, n'empêcha cependant pas un grand corps de troupes de marcher à leurs secours de Balagna. Les François avertis de ceci, abandonnerent leur camp pendant la nuit; et nos gens y trouverent le 16 au matin une quantité de tentes, et trois pieces de canons. Une partie de nos troupes poursuivit les ennemis, pendant que le reste tomba sur le convent de Murato, où les François n'avoient laissé que 50 hommes pour garder l'hospital, qui furent bientôt obligés de se rendre, avec les six officiers qui les commandoient, les malades, l'équipage de leur Général, et environ 60,000 livres, qui faisoient partie de leur caisse militaire.

"Par ce succès nous sommes de nouveau en possession de la Nebbio, excepté Oletta, où M. de Grand-maison se fortifie maintenant. Nous ne donnerons aux François que peu de repos; et on prend un soin particulier de les empêcher de faire des incurfions dans le pais.

Extrait d'une lettre de Wolfenbuttle, le 19 Octobre.

"Trois Juifs de cette ville ayant appris que le Prince Héritaire de Brunswick devoit passer par le Bois de Leckeln, dans notre voisinage, et sachant, par la voix publique, la grande générosité et compassion de ce Prince, formerent un plan pour tirer de l'argent de lui; en conséquence duquel l'un d'eux, après s'être fait lui-même quelques blessures légères fut lié et garotté à un arbre, près duquel le Prince devoit passer, pour lui faire croire qu'il avoit été laissé dans cet état par des voleurs. Tout sembloit répondre à leur dessein; car quand son Altesse Sérénissime passa, elle fut touchée de compassion en faveur de ce malheureux, et après l'avoir fait délier, elle lui donna de l'argent pour la valeur des effets qu'il prétendoit qu'on lui avoit volé. Mais il ne jouit pas long tems du fruit de son imposture, car le Prince lui ordonna de le suivre, soit pour (comme il s'imagina) recevoir quelque autre faveur quand ils seroient arrivés; Son Altesse l'interrogea sur les circonstances du vol, et le Juif dans les réponses lui donna quelque soupçon de croire qu'il l'avoit trompé. En un mot il fut bientôt obligé de confesser la vérité de l'affaire, et même de découvrir ses complices, qui ont été conduits en prison avec lui, pour recevoir la récompense de leur lacheté.

Extrait d'une lettre de Florence, du 4 Octobre.

"Il circule ici des copies de la lettre que le Pape a écrit à l'Impératrice Reine, par laquelle sa Sainteté prie sa Majesté Impériale d'interposer sa médiation, à l'égard des différends survenus entre lui et la maison de Bourbon. Quelques uns croient cette lettre fort touchante. Elle est du moins très humiliante, comme fera savoir l'adresse suppliante qui suit:

"Nous respectons (dit sa Sainteté) les mains de ces Souverains, par lesquelles Dieu nous corrige maintenant, nous visite et nous humilie; et quoiqu'il seroit en notre pouvoir de repousser la force par la force, nous préfererions néanmoins l'humilité au triomphe, étant convaincu que la piété des Monarques est notre plus grande force, et que nos armes sont les larmes et la prière. Toute notre dévotion est entre les mains de Dieu, qui adoucit et touche les coeurs des princes; et parmi les moyens humains qui nous restent, toute notre confiance est dans le sein magnanime de votre Majesté, dans sa puissante protection, et en celle de son Auguste fils.

"Les Souverains qui sont si irrités contre nous, sont de tous nos enfans ceux pour qui nous avons le plus d'égard, et qui sont les plus proches alliés de votre Majesté, tant par les liens du sang que de l'amitié. Que votre Majesté digne supplier ces mêmes enfans, qui sont séduits par de fausses apparences, et guidés par des conseils pernicieux, de rétablir la paix de l'église, de la rendre à nos infortunés sujets, dont tout le crime est celui d'être protégés par cette église, et d'avoir juré obéissance au Prince des Apôtres.

"Ces Monarques qui sont nés pour la véritable gloire, et si étroitement unis à votre Majesté, ne refuseront pas cette paix, que vous leur demanderez pour l'église. Rien ne peut résister à cette vertu, qui domine sur les grandes ames, et qui a procuré à votre Majesté le respect, l'amour et l'admiration même de ses ennemis. La gloire de cette paix est due à votre Majesté, pour couronner tant d'actions illustres et religieuses, qui rendront son nom immortel tant sur la terre que dans le ciel."

Le 12 Novembre. Des lettres de Livourne disent, que plusieurs vaisseaux qui étoient allés charger du bled dans les détroits du Levant, étoient retournés à vuide, parce que le Grand Seigneur avoit défendu la sortie de cette denrée, Sa Hauteffe la destinant pour la consommation de ses propres armées.

Les lettres de Vienne du 29 Octobre disent, Toutes les maisons de fondation pieuses seront vendues par ordres de la cour, et l'argent qui en provient sera déposé dans la Chambre Suprême, duquel on donnera cinq pour cent d'intérêt.

Une lettre de Rome en date du cinq Octobre dit, "Le Souverain Pontif aiant à coeur de terminer les différends qui subsistent entre cette cour et le Duc de Modene, a envoyé à ce Prince un bref, par lequel sa Sainteté l'exhorte à révoquer l'édit qu'il a dernièrement publié, que lui (le Pape) considère comme contraire aux immunités ecclésiastiques. Le St. Pere promet au Duc en même tems, toute satisfaction touchant sa demande au St. Siège. On nous assure qu'il a envoyé un semblable bref au Sénat de Venise."

Des lettres de Corse de la dernière date marquent, qu'un corps choisi de 1000 jeunes gens, en qualité de volontaires sans paie (consistant en la plus belle fleur des familles nobles de cette îlle) se forme maintenant sous le nom cohorte de Paoli; et qu'il sera pour veiller constamment à la personne de son illustre Chef, à moins qu'en certains occasions sa présence se trouve nécessaire ailleurs; et que tous ont prêté serment les uns aux autres de mourir plutôt que de se rendre aux ennemis de la Corse, ou de se retirer sous aucun prétexte que ce soit du service de leur patrie.

Le 14 Novembre. Des lettres de Pékin reçues par la malle de Hollande marquent plusieurs nouvelles révolutions dans l'empire de la Chine, et dans les royaumes de Bengala (ou Bracma) Pegu, Siam, Cochinchine et Tunkin. Le Roi de Bengala (ou Bracma) a gagné 28 batailles, dont la plus sanglante s'est donnée au mois d'Octobre, 1767. Vingt mille Tartares perirent dans cette bataille, et parmi eux le Généralissime des Chinois, qui avoit épousé une fille de l'Empereur régnant. Le récit de cette fatale journée répandit une telle terreur dans toute la province de Yan-Nan, l'une des plus riches de la Chine, que la plupart des habitans se donnèrent la mort eux-mêmes sans attendre l'ennemi; les femmes surtout se précipitèrent dans les rivières et les puits, et l'on voyoit des hommes et des femmes pendus par fourmillières; plus de 100000 Chinois aiant préféré le suicide à une mort la plus cruelle et la plus douloureuse à laquelle par leur terreur et leur imagination ils s'attendoient.

Le 17 Novembre. Tandis que sa Sainteté le Pape se soumette à toutes les différentes branches de la maison de Bourbon, comme les trouvant de trop fortes parties pour lui, et qu'il sollicite une réconciliation de la manière la plus basse; il parle en même tems à la République de Venise, de laquelle il ne croit pas avoir tant à craindre, dans les termes les plus hautains, du

bitants put themselves to Death without waiting for the Enemy; the Women especially threw themselves into the Rivers and Wells, and both Men and Women were seen hanging up in Shoals; upwards of a Hundred Thousand Chinese, it was computed, having preferred the Act of Suicide to the more cruel and painful Deaths which their Terrors and Imaginations had made them to expect.

November 17. While his Holiness the Pope is truckling to the several Branches of the House of Bourbon, as finding them an Over-match for him, and suing for a Reconciliation in the most abject Strain; he is talking at the same Time to the Republick of Venice, where he does not think himself so likely to be overpowered, in the haughtiest Terms, of High-Church Government, and complains loudly of Encroachments on the Holy Sea, and the Usurpations over it, by temporal Powers and temporal Princes, though these, according to him, derive the very Rights, by which they govern, from the Pontifical Chair.

Extract of a Letter from Copenhagen, October 29.

An Ordinance of the King, dated London, the 11th Instant, hath just made its Appearance here, concerning the Tax on Grain for next Year. On the 24th the Magistrate of this City issued a new the Edict published the 4th of November, 1735, which condemns all pretended Physicians, who, without being duly authorized, undertake the Healing Art, to pay Eight Rix-Dollars for the first Offence, 16 for the second, and 50 for the third; and, in Case of their being insolent, to the Punishment of drawing a Wheelbarrow in the Citadel for six Months.

The same Edict subjects those Persons who employ such Quacks to a Fine of Four Crowns for each Time they shall make use of them.

November 19. A letter from Vienna, dated November 3, says, "It is but a very few Years ago, that notwithstanding the Havock made by the Small-Pox, not a Creature from the highest to the lowest would be prevailed on to use Inoculation, which now is universally adopted; inasmuch that a great Number of Persons of the first Distinction have lately sent their Children to the Castle of St. Veut to be inoculated."

We hear that the Greenwich newly arrived from Bombay brings Advice, that some Ships of War belonging to the India Company had sailed about the latter End of March last with a Detachment of Land Forces on an Expedition against Mangaloure, the principal Sea Port belonging to Heyder Ally, where at that Time his whole Naval Force lay, consisting of thirty cruising Vessels, besides two Ships on the Stocks, one of 40 Guns and another of 20.

Mangaloure being a Place of no great Strength, our Troops soon made themselves Masters of it, and seized all the Ships in the Harbour, which were immediately sent to Bombay.

These Advices also mention, that Heyder Ally, as soon as he received Intelligence of this Enterprize, had marched at the Head of 10,000 Men, but arrived too late to save his Fleet; however, he easily retook the Place, and made the small Garrison that was left in it Prisoners of War.

It is said that there are now several Men of War lying off Portsmouth, that have received Orders to hold themselves in Readiness for a foreign and important Expedition, the Particulars of which will soon be made public.

We are credibly informed, that the long wished-for North West Passage, has been lately discovered by a Navigator now in Town, and who has promised in a few Weeks hence, to give the World a complete and satisfactory Journal of his Voyage to and from the South Sea, Via Hudson's-Bay.

Some Accounts from Constantinople say, that when Mr. Obreskof, the Russian Resident, was sent to the Seven Towers, an Officer of the Porte told him, that he would never get out from thence till the Bishop of Cracow, and other Grandees of Poland, now detained in Russia, are set at Liberty. The same Advices say, that 10,000 Tartars, joined by the Confederates of Padolia, are in full March towards Warsaw.

By a list of the French Troops, which have passed over to Corsica, it appears that no less than thirty Battalions have been sent there, besides Draughts from the Regiment of Artillery and several other Corps.

CHARLES-TOWN (South-Carolina) December 15.

On the 13th of September last, the General Assembly of Jamaica, met according to Prorogation, Lieut. Governor Elliotson in his Speech, renews the royal requisition "for repayment of the monies advanced by the Treasury of Great-Britain, for the inland subsistence of his Majesty's troops stationed there," which had been declined the last year. The council in their address of the 15th, take not the least Notice of it. The Assembly in theirs, promises to re-consider the matter. The 29th, his Honour gave his assent to one act, after which the Assembly presented to him another address, and representation, whereby they again decline the re-payment aforesaid, setting forth, that they could not do otherwise, without endangering the most essential rights and privileges of their constituents. The same day Mr. Elliotson was pleased to dissolve the General-Assembly, and writs were issued for electing a new one. September 30th, his Excellency William Trelawny, Esq; Governor in Chief, &c. of that Island, arrived at Port-Royal, in his Majesty's Ship Jason, Capt. Antrobous.

BOSTON, JANUARY 23.

Extract of a Letter from London, November 19.

"The news of the last defiance of the King's authority came just before the meeting of the parliament, to open the eyes of the nation, and to let them see the desperate lengths which your incendiaries would lead your people into.—Nothing could have been done to give the government here such an advantage over the colony as their separating and distinguishing their case from that of all the other Colonies, and the Town of B—n from all other places, as none but the B—n S—t—m—n have assumed to themselves the Royal Prerogative of calling a convention, and none but the Province of the M—ts have dared to meet in direct contradiction to the King's authority.—The King's Speech and the Addresses will give you the best idea of the sense of Government.—I was in the House of Lords when their addresses was proposed; not a single Lord objected against it. I afterwards heard all Mr. Grenville's speech. Much of it was levelled against L—d C—d—n's and L—d C—m's denial of the Right. As to the Colonies he did not at all wonder at it, nor could conceive the least resentment against their conduct. All men dislike taxes, and will oppose them, if they think that they can thereby get off from paying them.

ADVERTISEMENTS.

ON Monday, 13th Instant March, will be Sold, by Publick Auction, at 3 o'Clock in the Afternoon, at the House of JOHN BONDFIELD, in the Lower-Town, Quebec, a considerable Quantity of DRY GOODS, by JOHN BONDFIELD, Broker.

PUBLIC Notice is hereby given, That all Persons indebted to Mr. William Tichbourne, late of Quebec, do forthwith discharge and pay the same to ISAAC WERDEN, of Quebec, Attorney to said Tichbourne, which will certainly prevent the same being put into the Hands of an Attorney. And all Persons in the Province, who have any Demands against said Tichbourne, are desired to send in their Accounts immediately, properly authenticated, to said WERDEN, who will discharge them in Part, or in full, as soon as he may be in Cash for Account of said Tichbourne. QUEBEC, March 8, 1769.

Suprême Gouvernement de l'église, et se plaint hautement que l'on empiète sur le St. Siège, et des usurpations des puissances et princes temporels, qu'on que selon lui, ceux-ci tiennent les droits mêmes par lesquels ils gouvernent de ce même Siège Pontifical.

Extrait d'une lettre de Copenhague, du 29 Octobre.

"Il vient de paroître ici une Ordonnance du Roi, datée de Londres le 11 du présent, touchant la taxe sur le bled pour l'année prochaine. Le 24 le Magistrat de cette ville fit publier de nouveau l'édit donné le 4 de Novembre, 1735, qui condamne tous les prétendus médecins, qui sans être dûment autorisés, se mêlent de la médecine, à paier huit Rix-dalders pour la première contravention, seize pour la seconde, et cinquante pour la troisième, et au cas d'insolence de leur part, à mener la brochette dans la citadelle pendant six mois.

Le même édit soumet de même toutes les personnes qui emploient de tels Charlatans à une amende de quatre écús pour chaque fois qu'elles s'en servent.

Une lettre de Vienne en date du 3 Novembre dit, Il n'y a que très peu d'années, que malgré le ravage que faisoit la petite verole, l'on ne pouvoit persuader à aucune personne du plus grand au plus petit à se faire inoculer, usage à présent universellement reçu; si bien qu'un grand nombre de personnes de la première distinction ont dernièrement envoyé leurs enfans au chateau de St. Veut pour être inoculés.

Nous apprenons que le Greenwich, nouvellement arrivé de Bombay, apporte la Nouvelle, que quelques vaisseaux de guerre appartenans à la compagnie des Indes avoient mis à la voile environ la fin de Mars dernier, avec un détachement de troupes de terre, pour une expédition contre Mangoloure, principal port de mer appartenant à Heyder Ally, où étoit alors toute sa force navale, consistant en trente vaisseaux de croisière, outre deux vaisseaux sur les chantiers, un de 40 canons et un de 20.

Mangoloure n'étant pas une place bien forte, nos troupes s'en rendirent bientôt les maîtres, et s'emparèrent de tous les vaisseaux du port, qui furent aussitôt conduits à Bombay.

Ces avis font aussi mention, qu'aussitôt que Heyder Ally fut informé de cette entreprise, il avoit marché à la tête de 10,000 hommes, mais qu'il arriva trop tard pour sauver sa flotte, cependant il reprit aisément la place, et fit prisonnière de guerre la petite garnison qu'on y avoit laissée.

On dit qu'il y a à présent plusieurs vaisseaux de guerre devant Portsmouth, qui ont reçu ordre de se tenir prêts pour une expédition étrangère importante, dont on aura bientôt les particularités.

Nous sommes informés de bonne part, que le passage si long tems désiré du Nord-ouest, a été nouvellement découvert par un navigateur maintenant en ville, et qui a promis dans quelques semaines d'ici, de donner au public un journal complet et satisfaisant de son voyage d'aller et de retourner à la mer du Sud par la baie d'Hudson.

Quelques avis de Constantinople disent, que quand Mr. Obreskof résident de Russie fut envoyé aux Sept Tours, un officier de la Porte lui dit, qu'il ne sortiroit jamais de-là, jusqu'à ce que l'Evêque de Cracovie et les autres Grands de Pologne détenus maintenant en Russie n'eussent obtenu leur liberté. Les mêmes avis marquent, que 10,000 Tartares joints aux Confédérés de Podolie sont en pleine marche vers Varsovie.

CHARLES-TOWN (Caroline Méridionale) le 15 Decembre.

Le 13 de Septembre dernier, l'Assemblée Générale de la Jamaïque se tint en conséquence de la prorogation. Le Lieutenant Gouverneur Elliotson dans sa Harangue renouvela la demande du Roi, pour le remboursement des argens avancés par la Trésorerie de la Grande-Bretagne pour la subsistance des troupes de sa Majesté en quartier dans l'île, ce dont on s'étoit excusé l'année dernière. Le Conseil dans son adresse du 15 n'y eut pas le moindre égard. L'Assemblée dans la sienne promit d'examiner de nouveau la matière. Le 29 ce Seigneur donna son consentement à un acte, après quoi l'Assemblée lui présenta une autre adresse et représentation, par lesquelles elle s'excuse de nouveau du dit remboursement, alléguant qu'elle ne pouvoit faire autrement sans donner atteinte aux droits et aux privilèges les plus essentiels de ses constituans. Le même jour il plut à Mr. Elliotson de dissoudre l'Assemblée Générale, et on expédia des écrits pour en élire une nouvelle. Le 30 Septembre son Excellence Guillaume Trelawney, Ecuier, Gouverneur en Chef de cette île arriva à Port-Royal, dans le vaisseau de sa Majesté le Jason Capitaine Antrobous.

BOSTON.

Extrait d'une lettre de Londres, du 19 Novembre.

La nouvelle du mépris dernier de l'autorité du Roi arriva précisément avant l'assemblée du Parlement, pour ouvrir les yeux de la nation, et pour lui faire voir jusqu'à quel point vos mutins conduiroient votre peuple:—On ne pouvoit rien faire pour donner au gouvernement ici un pareil avantage sur la colonie, que de distinguer et separer leur situation de celle des autres colonies, et la ville de B—n des autres places, comme aucuns autres que les é—s de B—n n'ont pris à eux-mêmes la prérogative royale d'appeler une assemblée, et qu'aucune autre que la province de M—t n'a osé se trouver en opposition directe à l'autorité du Roi.—Le discours du Roi et les adresses vous donneront la meilleure idée du sentiment du gouvernement. J'étois dans la Chambre des Pairs quand on proposa leur adresse; aucun des Lords ne s'y opposa. J'ai entendu ensuite tout le discours de Mr. Grenville, dont la plus grande partie rouloit contre le sentiment des Lords C—th—m et C—d—n contre les droits du Parlement. Quant aux colonies il ne s'en étonne pas du tout, et ne peut concevoir aucune aigreur contre leur conduite, un chacun abhorre les taxes, et s'y opposera si par là il pense pouvoir s'exempter de les paier. Le comté de Middlesex même, dit-il, où nous sommes, s'il avoit appris d'une semblable part la même chose touchant la taxe sur la bière, que le Parlement n'étoit pas en droit de mettre une telle taxe, et que le peuple n'étoit pas obligé de la paier, auroit fait du tumulte pour la bière forte de la même manière; mais néanmoins quand on s'oppose par force à l'exécution des loix, elles doivent être soutenues par une force supérieure. En général, quoiqu'il y eut quelque différence d'opinion sur des matières de moindre conséquence, cependant je n'entendis personne quand j'étois dans la Chambre excepté Mr. B—d qui ne fut clairement pour maintenir l'autorité du Roi, et le plein pouvoir législatif du Parlement.—Le langage dans une Chambre étoit, "Je ne veux pas l'appeller" perdue tant qu'il ne soit prouvé tel, mais la conduite de B—n a eu quelque chose de très semblable à cela." Dans l'autre Chambre, "Je ne veux pas le dire de la province, mais la conduite des particuliers a tendu à la trahison et à la rébellion."

AVERTISSEMENTS.

Lundi 13 de Mars présent, à 3 heures l'après-midi, IL fera vendue en vente publique, chez JEAN BONDFIELD, dans la Basse-ville de Québec, une quantité considérable de MARCHANDISES SECHES. Par JEAN BONDFIELD, Courtier.

ON fait à savoir, que tous ceux qui sont redevables à Mr. Guillaume Tichbourne, ci-devant à Québec, aient à les acquitter au plutôt, et à paier à Isaac Werden à Québec, procureur du dit Tichbourne, moien qui les exemptera d'être mis en les mains d'un Avocat: et tous ceux dans cette province qui ont quelques demandes à la charge du dit Tichbourne, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment certifiés au plutôt au dit Werden, qui les acquittera en tout ou en partie, aussitôt qu'il lui parviendra de l'argent appartenant au dit Tichbourne. Québec, le 8 Mars, 1769.

LE Sieur Mondelet, Chirurgien à St. Charles, aiant acheté la terre de Jean Marie Renfen, située dans la Seigneurie de Mr. Jennison, Rivière Chambly, susdite paroisse, avertit le public, que toutes personnes qui ont des demandes ou prétentions sur la dite terre, les fassent sous un mois, et faute par elles de les faire, elles seront déchues de leur droit.

MONDELET.

SCHEME of a LOTTERY,

CONSISTING of a Houfe built two Years ago, with a Right of building to Low-water-Mark, fuate in Champlain-Street, near the King's Wharf, 30 Feet in Front by about 24 Feet in Depth, under which is a deep Cellar, with an Entrance to it in the Houfe, and another without fronting the Beach, an Oven, and a Chimney fit for a Brewery, four Chambers on the first Floor facing the Street, and 3 Apartments above, with 2 good Garrets over faid Chambers; making the first and principal Prize.

The Second Prize is a Lot on the other Side of the Street, over against faid Houfe, containing 30 Feet in Front by at least 50 Feet in Depth, with Right of mining to the Top of the Cape.

The Third Prize will be a fine Horfe; which 3 Prizes will be drawn in a Lottery of 600 Tickets, at two Spanish Dollars each. As soon as the Tickets are fold the Drawing will be notified in the GAZETTE, and done before two Justices of the Peace, agreeable to Equity and Conscience. And in Case faid Lottery does not fill, such as may purchase Tickets shall have their Money returned.

N. B. Tickets to be had of Messrs. HENRY BOONE, Dufau, Caron, and Baptift Bouchette, Merchants; Messrs. Sills, Simpson, Labatte, Crepin, St. Jean, Lafleur, Debarras, and Bellhumeur, Tavern-keepers, of Peter Maillou, in St. Peter's-Street, Lower-Town, and at the PRINTING-OFFICE.

PLAN d'une LOTTERIE,

CONSISTANTE en une Maison batie depuis deux ans, avec droit de batir jusqu'à 24 ou environ de profondeur; la dite maison consistant en une cave très haute sous la maison, avec une entrée par dedans la maison, et une autre du côté de la grève, avec un four, et une cheminée propre à y faire une brasserie, quatre chambres au rez-de-chauffée du côté de la rue, et trois autres appartemens au-dessus, avec deux beaux greniers au-dessus des dites chambres, faisant le premier et principal Lot.

Le Second Lot est un Emplacement de l'autre côté de la rue, vis-à-vis la dite maison, contenant 30 pieds de front sur au moins 50 pieds de profondeur, avec droit de miner jusqu'au cime du cap, ce qui pourroit se faire à peu de fraix.

Le Troisième Lot sera un beau Cheval. Lesquels trois Lots seront tirés en une Lotterie de 600 Billets de deux Piaftres d'Espagne chacun.

Affirmer qu'elle se trouvera remplie le jour du tirage sera averti dans la Gazette, et se fera en présence de deux Juges à Paix selon toute équité et conscience. Et au cas qu'on ne puisse la remplir, on s'obligera à rembourser à un chacun les Billets qu'il aura pris.

Les Billets se distribueront chez Messieurs Henry Boone, Dufau, Caron, et Baptiste Bouchette, Négocians; Messieurs Sills, Simpson, Labatte, Crepin, St. Jean, Lafleur, Debarras et Bellhumeur, Aubergistes; à l'Imprimerie, et chez Pierre Maillou, rue St. Pierre à la Basse-ville. ||

THE Subscriber informs the Publick, That he

will undertake to serve them throughout the Year with every Vegetable in Season, upon easy Terms, each to be warranted the best of its Kind, he having on Purpose last Summer imported a large and useful Variety of Seeds sui able to this Climate. For the Convenience of such as may be pleased to encourage this useful Undertaking, he will have a Cart to call at their Doors every Morning, with such fresh Garden Stuff as are then fit for Use. As he has been preparing for these Twelve Months past Materials to put the above Scheme in Execution, he therefore prays those who please to employ him, to give their Orders before the first of April, so that he may have proper Time to provide a sui able Quantity of Greens and Roots for the Summer, and a sufficient Quantity of Cabbages, Savoys, Celery, Carrots, Parsnips, Turnips, Beetrave, Onions and Potatoes, &c. &c. for the Winter.

JOHN WRIGHT.

RECEIVER-GENERAL'S-OFFICE, St. Lewis-Street, Quebec, 7th February, 1769.

PUBLIC Notice is hereby given, That, in pur-

suance of Orders lately received in this Behalf, by the Receiver-General of this Province, from the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury, the said Receiver-General proposes to demand and collect from all Vessels, that shall arrive in this Port, this ensuing Season, a Duty of,

- Ten Shillings Sterling per Hoghead upon Wine.
- Twenty Shillings Sterling per Hoghead upon Rum.
- One Shilling per Velle, or Measure of Two Gallons, upon Brandy.
- One Half-penny Sterling per Bottle of ordinary Wine.
- Three Half-pence Sterling per Bottle of sweet Wine.
- Five Pence Sterling per Gallon upon Eau de Vie de Liqueur.
- And Three Farthings Sterling per Pound on all Tobacco and Snuff.

But upon all British Brandies and other Spirits imported in Vessels from Great-Britain, and being the Manufacture thereof, only one Half of the aforesaid Duty, which was levied by the French Government, in the Year 1757, on Brandies and Spirits of the like Quality imported into Canada, is to be demanded and Collected; His Majesty being Graciously pleased to remit one Moiety of the Duties on British Brandies and Spirits, and the whole of the Duties on Dry Goods imported and exported, except the Duty on Tobacco and Snuff imported, as well in Ten-ternets to His Subjects in the Province of Quebec, as in Favour of the Manufactures of Great-Britain.

H. T. CRAMAHE, A. R. G.

Bureau du Receveur-Général, rue St. Louis, Québec, le 7 Février, 1769.

ON fait à savoir par le présent, qu'en conséquence

des ordres reçus dernièrement à ce sujet, par le Receveur-Général de cette Province, des Lords Commissaires de la Trésorerie de sa Majesté, le dit Receveur-Général se propose de demander et de lever de tous les vaisseaux qui arriveront dans ce port la saison prochaine un Droit de

- Dix Shillings Sterling par Barrique sur le Vin.
- Vingt Shillings Sterling par Barrique sur le Rum.
- Un Shelling par Velle (ou mesure de deux Gallons) sur l'Eau-de-vie.
- Un demi Sol Sterling par Bouteille sur le Vin ordinaire.
- Un Sol et demi Sterling par Bouteille de Vin doux.
- Cinq Sols Sterling par Gallon sur l'Eau-de-vie de Liqueur.
- Et Trois Liards Sterling par livres sur le Tabac tant en feuille qu'en poudre.

Mais sur toutes les Eaux-de-vie d'Angleterre et autres Liqueurs venant dans des vaisseaux de la Grande-Bretagne, et y étant fabriquées, seulement la moitié des dits Droits que levait le Gouvernement François, l'année 1757, sur les Eaux-de-vie et Liqueurs de la même qualité venant en Canada, doit être demandée et levée; Sa Majesté aiant eu la bonté de remettre la moitié des Droits sur les Eaux-de-vie d'Angleterre et Liqueurs, et les Droits entiers sur les Marchandises Séches, d'entrée et de sortie, excepté le Droit d'entrée sur le Tabac en feuille et en poudre, tant par bonté pour ses sujets de la Province de Québec, qu'en faveur des Fabriques de la Grande-Bretagne.

H. T. CRAMAHE, A. R. G.

AS MILES PRENTIES, Tavern-keeper in the

Lower-Town of Quebec, intends leaving the Province, he requests all Persons who have any Demands upon him, to give in their Accounts; and he also requests all Persons who are indebted to him, to make speedy Payment, so as he may be the better able to pay off his just Debts.

Mr. Prenties has to sell a Negro Woman, aged 25 Years, with a Mulatto Male Child, 9 Months old; she was formerly the Property of General MURRAY; she can be well recommended for a good Houfe-servant, handles Milk well, and makes Butter to Perfection: Likewise a Negro Man, aged 23 Years, a very good Houfe-servant, understands waiting upon a Gentleman, and looks well in Liverly.

QUEBEC: Printed by BROWN & GILMORE, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace; where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Five Shillings Halifax the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Seven Shillings and Six-pence Halifax the first Week, and Half a Dollar each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

IMPRIMERIE par BROWN & GILMORE, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avis d'une longueur modérée, dans une langue, à Cinq Chelins d'Halifax chaque, la première semaine, et Un Chelin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Sept Chelins et demi d'Halifax la première semaine, et Un demi Piastre par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.

SECRETARY'S OFFICE, QUEBEC, February 6, 1769.

WHEREAS His Excellency the Governor of

this Province has received Information that divers Persons in this Province presume to sell strong Liquors by retail without a Licence, to the great Encouragement of Idleness and Debauchery, and in open Contempt of the Ordinance of the 23d of February, 1768, made for restraining the Number of Publick Ale-houses and Victualling-houses in this Province; PUBLICK NOTICE is hereby given, That it is his Excellency's determined Resolution to cause the said Ordinance to be fully carried into Execution; and that in order thereunto, All Persons who, under Pretence of having formerly had Licences to keep Publick-houses, which have expired and not been renewed, and of having laid in a Stock of Liquor on a Presumption that they should obtain a Renewal of such Licences, or under any other Pretence whatsoever, shall, after the 25th Day of March, in this present Year, 1769, sell any strong Liquors by retail, or in any less Quantity than three Gallons at a Time, without being duly licensed thereunto in the Manner prescribed by the said Ordinance, shall be prosecuted for such Offences according to the Directions of the said Ordinance; and that the Bailiffs, of the several Parishes wherein any such Offenders shall reside, are strictly enjoined and required, by his Excellency the Governor, to give the necessary Informations concerning such Offenders to the Justices of Peace in their Neighbourhood.

By His EXCELLENCY'S Command,
GEO: ALLSOPP, D. Secy.

Du Bureau du Secrétariat, à Québec, ce 6 Février, 1769.

SON Excellence le Gouverneur de cette Province, étant informé que plusieurs personnes dans cette dite Province, vendent des Liqueurs fortes en détail, sans aucunes permissions, ce qui ne peut qu'entretenir la saïnéantise et la débauche, au mépris de l'Ordonnance du 23 Février, 1768, faite pour restreindre le nombre des Cabarettiers en cette Province: Le Public est informé par ces présentes, que Son Excellence a pris la Résolution de faire mettre la dite Ordonnance dans sa pleine et entière exécution; et Ordonne, que toutes personnes, qui, sous le prétexte d'avoir eu ci-devant des Permissions de tenir Cabaret, qui sont expirées et qui n'ont pas été renouvelées, ont fait des provisions de Liqueurs fortes, sur l'espérance de les faire renouveler ou d'en obtenir, et qui vendront, après le vingt-cinquième jour de Mars de cette présente année, 1769, des Liqueurs fortes en détail, ou une moindre quantité que celle de trois Gallons à la fois, sans en avoir obtenu une Permission, ainsi et suivant qu'il est Ordonné par la dite Ordonnance, seront pour-suis pour telle contravention, en conséquence et au désir de la dite Ordonnance; et il est, par ces présentes, expressement Enjoint et Ordonné aux Bailiffs des différentes paroisses, dans lesquelles il se trouveroit des Contrevenans à la dite Ordonnance, d'en prendre information et de déclarer les coupables aux Juges à Paix qui seront dans leur voisinage.

Par Ordre de Son Excellence,
(Signé) GEO: ALLSOPP, D. Secrétaire.

Traduit par Ordre de Son Excellence,
F. J. CUGNET, S. F.

SECRETARY'S OFFICE, QUEBEC, 6th February, 1769.

PUBLICK NOTICE is hereby given, That his

Majesty has been pleased to approve and confirm, by an Order in his Privy-Council, dated on the 12th Day of August last, in the Year of Our Lord 1768, the Measures that have been taken by his Excellency the Governor of the Province of New-York, and the Honorable Paulus Emilius Irving, Esq; then Commander in Chief of this Province, for settling the Boundary-Line between the said Provinces, by which the said Boundary-Line is fixed at the 45th Degree of North Latitude, conformable to the Limits laid down in his Majesty's Proclamation of October 1763; And that his Majesty has been pleased to order that the said Line of Division be run out and continued as far as the said Provinces Extend:

PROVIDED, in the first Place, That nothing contained in the said Order shall affect the Properties of his Majesty's New Subjects, having Possessions under proper Titles on those Parts of the Lands on the South Side of this Line, the Dominion of which was not disputed on the Part of the Crown of Great-Britain:

AND PROVIDED, in the second Place, that this Determination shall not operate wholly to deprive his Majesty's New Subjects of such Concessions on the South Side of the said Line, whereon they may have made actual Settlements and Improvements, although the said Lands may have been disputed by the Crown of Great-Britain: But that the Possessors of such Concessions shall be intitled to such a Part of them as shall be proportioned to the Improvements they have made thereon, at the Rate of Fifty Acres for every three Acres they shall have improved; provided they shall take out Grants for the said Parts under the Seal of the Province of New-York, subject to the usual Quit-rents, and that no Grant thereof, to any one Person, shall exceed Twenty Thousand Acres.

AND of this his Majesty's Pleasure signified by his said Order in Council, all those whom it may concern, are desired to take Notice and govern themselves accordingly.

By His EXCELLENCY'S Command,
GEO: ALLSOPP, D. Secretary.

Du Bureau du Secrétariat, à Québec, ce 6 Février, 1769.

LE Public est informé par ces Présentes, qu'il a plu à sa Majesté d'approuver et confirmer par un Ordre en son Conseil Privé, en date du douzième jour du mois d'Août de l'année de notre Seigneur 1768, l'opération faite par Son Excellence le Gouverneur de la Province de la Nouvelle-York et l'Honorable PAUL EMILE IRVING, Ecuier, lors Commandant en Chef de cette Province, pour fixer la Ligne de séparation entre les dites Provinces, par laquelle la dite Ligne de séparation est constatée au 45e degré latitude Nord, conformément aux limites prescrites dans la Proclamation de sa Majesté du mois d'Octobre, 1763, et qu'il a plu à sa Majesté d'Ordonner que la dite Ligne de séparation courroit et continueroit suivant l'étendue des dites Provinces.

Pourvu, en premier lieu, que ce qui est contenu dans le dit Ordre, ne pourra déranger les propriétés des nouveaux sujets de sa Majesté, qui possèdent en vertu de bons titres, des concessions dans la partie de terres du côté du Sud de cette Ligne, dont la Souveraineté n'a jamais été disputée par la Couronne de la Grande-Bretagne.

Et pourvu, en second lieu, que cette Ligne ainsi fixée, ne privera pas en entier les nouveaux sujets de sa Majesté de telles concessions du côté du Sud de la dite Ligne, sur lesquelles il pourra se trouver des établissemens réels et des défrichemens, quoique les dites terres aient pu être disputées par la Couronne de la Grande-Bretagne, mais seulement que les propriétaires de telles concessions seront en droit de demander, partie des dites terres proportionnellement aux défrichemens qu'ils y auront fait, sur le pied de cinquante arpens pour chaque trois arpens défrichés, et seront tenus d'en obtenir des concessions sous le Sceau de la Province de la Nouvelle-York, lesquelles concessions seront sujettes aux rentes accoutumées, et qu'il ne sera accordé aucune concession à qui que ce soit, excédente la quantité de vingt mille arpens.

De cette déclaration de la volonté de sa Majesté, ainsi signifiée par le dit Ordre en Conseil, tous ceux qui y sont intéressés, sont avertis d'y faire attention et de s'y conformer.

Par Ordre de Son Excellence,
(Signé) GEO: ALLSOPP, D. Secrétaire.

Traduit par Ordre de Son Excellence,
F. J. CUGNET, S. F.

BUREAU du SECRETARIAT.

IL a plu à Son Excellence de nommer Mr. JEAN FRANKS Inspecteur des Cheminées pour les villes et faubourgs de Québec, de Montréal, et des Trois-Rivieres, pour faire observer les Ordonnances de cette province pour prévenir les accidens d'incendies.